

réserve que l'intervention de l'Etat ne portât pas atteinte aux œuvres charitables fondées et entretenues par les particuliers.

Le volume de documents publié par la commission du Sénat sur la protection de l'Enfance en Angleterre, en Amérique, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, abonde à cet égard de témoignages probants. Le secrétaire de l'Association nationale des prisons de New-York, le regretté docteur Wines, a résumé, dans une série de propositions qu'il appelle son *Syllabus*, l'ensemble des mesures qu'il jugeait les plus propres à accomplir la substitution de l'éducation préventive à la répression judiciaire. Ce *Syllabus*, qui semble être devenu en quelque sorte, pour tout ce qui a trait à cette matière, le programme national des Etats-Unis, définit ainsi les rôles respectifs de l'Etat et de la charité libre dans la protection et l'éducation des enfants abandonnés ou délaissés :

« L'Etat doit-il remplir lui-même cette tâche, ou en centralisant entre les mains de ses agents officiels les secours et l'instruction à donner aux enfants sans ressources et abandonnés ? La réponse doit être négative. Car, pour une œuvre de ce genre, l'argent ne suffit pas. Il faut le zèle de la charité privée que l'Etat doit se contenter de stimuler et d'encourager par des subvides. »

Dans le congrès international pénitentiaire tenu à Stockholm, au mois d'août 1878, dont MM. Desportes et Lefebvre nous ont conservé les délibérations dans un complet rendu des plus intéressants, le même docteur Wines déclara qu'il n'hésitait pas, quant à lui, à donner la préférence aux établissements privés sur les établissements officiels. Il cita, à cet égard, comme un modèle à suivre, le système anglais.

Toutes les fois qu'une société ou un particulier désire fonder une école de réforme en Angleterre, il n'est besoin que de tenir les bâtiments en bon état et de le notifier au gouvernement. Ensuite l'inspecteur des « reformatories » est envoyé pour examiner l'établissement, et il fait un rapport concluant à l'envoi en possession. Si l'inspecteur trouve que l'établissement est propre au but que l'on se propose, il en réfère au gouvernement, et le ministre de l'intérieur délivre à l'institution un certificat, l'autorisant à recevoir et à élever tous les enfants dument condamnés à l'internement dans ce genre d'établissement. Une somme de 8 à 10 francs est versée pour chaque enfant qui y est recueilli et élevé. Le gouvernement reconnaît à l'établissement le droit de se mettre in loco parentum à l'égard des enfants orphelins ou de ceux dont les parents sont trop pauvres pour les entretenir convenablement, ou trop vicieux et trop dégradés pour remplir leur devoir.

Le gouvernement se réserve le droit d'inspecter l'établissement et de s'assurer qu'il est fait bon usage de la subvention qu'il accorde. L'avantage de cette méthode, conclut le Dr Wines, sur celle des institutions créées et dirigées par l'Etat est que le contrôle de l'établissement est exercé par ses meilleurs amis.

Par ce moyen, une chaude sympathie est assurée aux enfants. On est prévenu contre toute ingratitude des dehors, excepté dans les cas d'abus manifeste. La difficulté de pourvoir aux besoins religieux des différents sectes ou croyances est écartée. Chaque institution est administrée conformément au but qu'elle se propose.

Voilà le système de la vraie philanthropie éclairée, préconisée, qui n'a ni patrie ni visée intéressée, et qui dans son amour du bien s'inspire uniquement des principes de la justice et de la liberté. C'est ce système qui se rattache au projet de la loi primitive présentée par M. Th. Roussel et ses collègues. Mais les deux tondeuses qui se disputent la loi, et que nous avons déjà relevées dans les discussions précédentes, se sont de nouveau trouvées aux prises par suite de l'intervention de M. le sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice et des cultes, à la séance du 27 mai dernier.

M. le sous-secrétaire d'Etat n'a pas craint en effet de formuler l'opinion du gouvernement en ces termes :

« Comment vous supposez que l'Etat va être chargé, dans un intérêt de bienfaisance et d'humanité, de s'immiscer, en quelque sorte, dans la direction et dans l'éducation de l'enfant; que l'Etat va, dans un intérêt social d'ordre supérieur, intervenir entre le père de famille et l'établissement privé où l'enfant peut être placé, à la puissance paternelle, et que, de tout cela, il ne résultera pour lui ni dignité, ni droit, ni liberté dans l'exercice de ce droit. »

Et, plus loin, il a ajouté :

« Toutes les fois qu'un agent de l'autorité aura rencontré un enfant abandonné, délaissé ou mal traité, cet agent le placera sous la protection de l'Administration, et alors l'Etat, usant du bénéfice que la loi lui aura accordé, se substituera au père de famille inconnu, coupable ou incapable, et met cet enfant dans une maison de bienfaisance. »

« Prétendez-vous que l'Etat qui aura placé ainsi un enfant n'aura pas le droit de le retirer quand bon lui semblera ? Est-ce que vous prétendez que cette maison, par le fait d'avoir reçu cet enfant, aura acquis un droit que l'Etat ne pourra plus luilever, dont il se sera dépouillé entièrement au profit de celui-ci ? »

« Cette théorie de l'Etat, père de famille, comme la qualifiée sur le champ, avec une parfaite justesse d'expression, l'honorable M. Bérenger, trahit nettement les visées politiques que poursuivent certains esprits, sous couleur de protéger l'enfance abandonnée ou délaissée. »

L'incohérence, la confusion, dans plusieurs articles du projet de loi portent la trace, viennent précisément de ces visées politiques. Avant la deuxième lecture, la loi devra subir un remaniement profond. Qu'il nous soit permis d'exprimer un vœu, puisse la commission, dans ce remaniement, s'inspirer du *Syllabus* du docteur Wines.

D. SAINT-MARC GIRARDIN.

## DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Service particulier)

### AU TONKIN

#### LES MORTS POUR LA PATRIE

Paris, 30 mai. Un télégramme du gouverneur de la Cochinchine apporte au ministre de la marine les noms des officiers atteints dans l'affaire qui a coûté la vie au commandant Rivière.

Les officiers tués sont : M. Jacquin, capitaine; Brisie, lieutenant d'infanterie de marine; Moutin, aspirant de la *Victorieuse*. Les officiers blessés sont : Senlis, lieutenant de vaisseau du *Villars*; Duboc, lieutenant de vaisseau du *Surprise*; Lelaiz, enseigne de vaisseau du *Léopard*; Clerc, enseigne de vaisseau du *Pluvier*; Ducours, sous-commissaire de marine; Garnier, sous-ingénieur hydrographe.

#### Faux bruits

L'Agence Havas nous télégraphie : Paris, 30 mai. Les bruits qui ont couru à la Bourse sur le décès de M. Charles Brun, et du massacre de la garnison d'Hanoi sont inexacts. Il est également inexact que le Conseil a discuté hier la question d'un nouveau crédit pour le Tonkin.

#### Les embarquements pour le Tonkin

Brest, 30 mai. 400 hommes d'infanterie de marine et d'artillerie sont partis pour Toulon à destination du Tonkin.

Toulon, 30 mai. Le transport *Amanite* est parti.

Le *Mytho* embarque les hommes venus de l'Orient.

Un détachement de Brest est attendu demain.

On pousse l'armement du *Vinglois* et du *Shamook*.

Paris, 31 mars. La *Triomphante*, qui porte le pavillon de M. le contre-amiral Comte, commandant la station du Levant, est partie du Pirée pour Alexandrie et Port-Saïd, où elle fera route pour le Tonkin sous le commandement du capitaine de vaisseau Baux.

L'amiral Comte a reçu l'ordre de mettre provisoirement son pavillon sur le croiseur le *Duquain Trouin*, qui stationne dans les eaux d'Alexandrie, jusqu'à l'arrivée du croiseur de première classe la *Venus*, qui doit porter son pavillon.

On presse à Toulon l'armement du *Tourville*, qui était en deuxième catégorie de réserve. Ce croiseur sera prêt dans quelques jours.

Le *Bayard* est attendu prochainement à Alger.

#### Le général Bonêt

Paris, 30 mai. Le général Bonêt, qui va prendre la direction des opérations militaires au Tonkin, est un des plus jeunes officiers généraux de l'armée. Il appartient au cadre de l'infanterie de marine. Le général Bonêt n'a que cinquante ans, il a fait de nombreuses campagnes en Cochinchine et s'est particulièrement distingué à Sedan. C'est un officier d'une grande valeur, consistant admirablement la tactique des Annamites.

Le général Bonêt est le neveu de l'amiral Bouët-Willamez.

#### La question du Tonkin à l'extranger

On télégraphie de Vienne, le 28 au *Zagorab*, de Berlin, que tous les journaux s'occupent sérieusement de la question du Tonkin, et que l'on exprime, dans les cercles diplomatiques, l'opinion que cette affaire ne saurait exercer aucune influence sur celles de l'Europe.

On lit dans la *Gazette nationale* de Berlin :

« La puissance de la France et ses forces sur terre comme sur mer sont si extraordinaires que l'expédition du Tonkin n'est pour elle qu'une question d'argent, et que la prise de possession de ce pays équivaut à ouvrir à l'Europe de nouveaux débouchés pour la civilisation. »

L'Allemagne n'a pas le moindre motif d'envie de voir la France s'agrandir l'entreprise de la France. Un grand nombre de maisons étrangères, beaucoup d'Allemands également, sont établis à Saigon. L'occupation du Tonkin par la France serait un bienfait pour le commerce de toutes les nations.

Nous lisons dans la *Gazette de Francfort* du 29 :

« Si la Chine est prudente, elle maintiendra la paix et les forces sont trop légères. »

« La Céleste Empire disposé, il est vrai, d'une armée qui compte, soi-disant, 270,000 hommes; mais cette armée, si elle n'existe pas uniquement sur le papier, doit également servir à la défense de l'intérieur et ne saurait être amenée au Tonkin par la voie de terre. »

La voie maritime, par contre, est fermée; car, quoique la Chine possède une flotte, celle-ci ne saurait le moins du monde soutenir une comparaison avec la flotte française. L'armée de mer dont dispose l'amiral Meyer dans les eaux de la Cochinchine, est supérieure à toute la flotte chinoise.

La flotte française pour laquelle on a dépensé tant d'argent depuis six ans, forcera bientôt la Chine à conclure la paix. Pour le moment, donc, les Français n'ont pas besoin de s'inquiéter des télégrammes menaçants de Londres.

#### Les Allemands au Tonkin

Une dépêche de Berlin au *Gauleis*, dit que 8 cuirassés et plusieurs pièces de campagne, et des batteries destinées à garantir les fortresses des côtes méridionales de la Chine, vont embarquer à Kiel la semaine prochaine.

Paris, 30 mai. Une dépêche venant du Tonkin annonce que cette province est inondée de journaux de provenance allemande.

#### Au Sénégal

Des avis envoyés le 19 mai de Gorée et reçus par les armateurs de Bordeaux, ne mentionnent nullement les bruits alarmants répandus sur la situation de la colonne Desbordes. Il résulte d'une dépêche particulière que la colonne Desbordes n'est arrivée à Kita qu'au commencement du mois.

Paris, 30 mai. La France dit que les dernières nouvelles reçues du Sénégal sont loin d'être satisfaisantes. Le colonel Desbordes, qui était parti en reconnaissance à quatre cents kilomètres en avant de dans les terres, ne pourrait plus aujourd'hui revenir à Saint-Louis.

## NOUVELLES DIVERSES

#### La commission du Concordat

Paris, 30 mai. La commission du Concordat a décidé de maintenir ses décisions relatives à la suppression des bureaux de séminaires et à la suppression du traitement des évêques.

#### Les manuels scolaires

Paris, 30 mai. On assure que M. Ferry répondra demain à l'interpellation de M. de Broglie relative aux manuels scolaires qu'il réserve à la section permanente du conseil supérieur de l'instruction

publique dont la tâche est d'examiner les manuels usités dans les écoles.

#### M. Le Royer

Paris, 30 mai. Quelque plusieurs journaux ont annoncé que M. Le Royer, président du Sénat, était en convalescence, nous apprenons que, depuis hier midi, son état inspire de vives inquiétudes.

#### La succession de M. Laboulaye

Paris, 30 mai. La candidature du général Camponen est déjà indiquée pour remplacer M. Laboulaye au Sénat.

#### Le cardinal Lavergne

Paris, 30 mai. Le cardinal Lavergne partira probablement pour Biarritz dans le but de se remettre d'une indisposition assez sérieuse. A la suite d'un excès de travail, occasionné par l'organisation religieuse de la Tunisie. Le prélat est fort surmené et sa santé en a été ébranlée au point de lui interdire toute occupation intellectuelle.

#### Mgr Guilbert

Paris, 30 mai. Mgr Guilbert a été reçu hier par le président de la République. Cette réception semble indiquer que les pourparlers pour la nomination à l'évêché de Bordeaux n'ont pas encore abouti.

#### Le comte de Chambord

Paris, 30 mai. Une réunion de députés royalistes a eu lieu hier chez M. le comte de Mun.

Devant les bruits persistants de la maladie du comte de Chambord, ces messieurs ont résolu de publier une déclaration collective pour démentir les nouvelles qui leur semblaient de nature à nuire à la cause royaliste.

#### Les chemins de fer

Marseille, 30 mai. Ce soir, à eu lieu, dans la salle des Polies-Marseillaises, une réunion provoquée par la « Société pour la défense du commerce. »

L'assemblée a décidé qu'elle attendrait de connaître les termes de la convention intervenue entre l'Etat et la Compagnie P.-L.-M., relativement à l'établissement d'une gare maritime, pour apprécier si les intérêts de Marseille ont été suffisamment sauvegardés.

L'assemblée a émis ensuite la vœu que la concession des voies ferrées des quais fut donnée à la chambre de commerce, venant ainsi résoudre l'accès de Marseille à des Compagnies nouvelles, et faire respecter complètement la liberté des quais sans engager l'avenir.

#### Une lettre du vice-amiral Gueydon

Le *Figaro* publie une lettre du vice-amiral Gueydon où il est dit :

« Pour que des colonies transocéaniques restent ou deviennent françaises, il faut que la position métropolitaine ne puisse y pénétrer. L'assemblée de députés, point de sénateurs, et des lois appropriées à nos besoins locaux. Il faut dire à Parisien pour vouloir conquérir des colonies quand on ne sait pas faire ce qu'il faut pour garder celles qu'on a. »

#### ???

Paris, 30 mai. Un de nos confrères du matin demande s'il est bien vrai que l'Italie a commandé à St-Etienne, livrables dans un délai de trois ou quatre mois, cent cinquante mille fusils.

Attendez la réponse officielle à cette question. Au reste, le fait serait exact qu'il ne nous concernerait nullement.

#### L'affaire Mistral

Tarascun, 30 mai. Le tribunal a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire Mistral. Il a repoussé toutes les demandes de M. Fournier, entre autres celles de restitution de l'œuvre et de mise en liberté de Jean Mistral, et a condamné à dix mille francs de dommages-intérêts, à l'insertion dans vingt journaux et aux dépens.

#### Qu'on les expulse!

Paris, 30 mai. Un nouveau crime a été commis, la nuit dernière, dans les circonstances suivantes : à dix heures et demie du soir, après de nombreuses salutes, deux Italiens, les hommes Pierre Caraglio et Dominique Bayetto, se sont pris de querelle avec le nommé Komb, logeur, boulevard de la Chapelle, qui ne voulait plus leur donner à boire.

Le logeur est tombé dans une mare de sang, son état est désespéré. Un médecin appelé en toute hâte a donné les premiers soins au blessé, pendant que les gardiens de la paix se sont emparés des deux malfaiteurs.

## ÉTRANGER

#### Une ligue patriotique

Le Caire, 30 mai. Une circulaire anonyme annonce l'existence d'une ligue patriotique pour chasser les occupants étrangers.

Une manifestation est attendue à l'occasion de l'anniversaire du bombardement d'Alexandrie.

#### L'émotion est générale.

On constate une grande excitation parmi les indigènes.

#### Les anarchistes

Bruxelles, 30 mai. Le tribunal a condamné Cyvoet à quatre mois de prison et 100 francs d'amende pour port de faux nom et falsification de passe port.

#### Le couronnement du Czar

Moscou, 30 mai. L'exécution du programme des fêtes se poursuit sans incidents.

Hier ont continué les félicitations des députés au sacre et elles s'achèveront aujourd'hui. Parmi les messes de grâce particulières, on signale l'autorisation donnée au *Golos*, journal libéral de grande influence, interditi il y a quelques mois, de reprendre sans conditions.

#### Le catholicisme en Russie

Moscou, 30 mai. La réception du Nonce, qui a été présentée à l'Empereur et à l'Impératrice avant le départ des députations des villes et provinces, des fonctionnaires, officiers, etc., a été très cordiale.

L'Empereur a sermentellement promis de protéger la religion catholique. Les archevêques de Mohilew et de Varsovie, qui assistaient pour la première fois au sacre, ont été comblés de présents.

#### L'exposition minière de Madrid

Madrid, 30 mai. Les fêtes en l'honneur du Roi et de la Reine de Portugal se sont terminées ce matin par l'inauguration de l'exposition minière et métallurgique.

Cette exposition, très remarquable par la variété et la richesse des produits, ainsi que par le splendide de son installation, restera ouverte jusqu'au mois d'octobre. Les expositions d'Espagne y tiennent une place notable.

Le Roi de Portugal part aujourd'hui pour Lisbonne. La Reine Maria Pia attendra à Madrid l'arrivée de ses deux fils et fera ensuite avec eux une excursion en Italie et en France.

#### L'Espagne au Maroc

Madrid, 30 mai. Le marquis Risol, directeur du *Journal El Dia* — feuille indépendante, libre de toute at-

tache à un parti politique quelconque — veut d'envoyer au Maroc une expédition chargée d'explorer l'intérieur du pays et surtout la côte méridionale.

Il est avoué de cette mission, conduite par un voyageur expérimenté, est de nouer des relations commerciales avec les indigènes et de préparer les voies pour l'influence colonisatrice de l'Espagne, tout comme l'avait fait M. de Brazza au Congo.

Mais la première lettre du chef de la mission démontre avec évidence que son but est de combattre l'influence politique et commerciale des Anglais au Maroc.

Cette initiative est vivement approuvée à Madrid.

#### Une panique à New-York

New-York, 30 mai. Cette après-midi, au moment où une foule immense se trouvait sur le nouveau pont qui relie Brooklyn à New-York, le cri de : Le pont s'écroule ! a été subitement poussé. Une panique s'en est suivie; un grand nombre de personnes ont été foulées aux pieds; il y a eu plusieurs morts et de nombreux blessés.

## COMICE AGRICOLE DE LILLE

Séance du 23 mai 1883.

#### Présidence de M. BAUCARNE-LEROUX

Etude sur les causes de la diminution de la culture du lin dans le Nord

M. Ladureau lit un rapport, à ce sujet, qu'il vient d'adresser à M. le Ministre de l'Agriculture, sur les causes de la diminution de la culture du lin dans le Nord, qu'il résume lui-même :

1. L'augmentation de la consommation des tissus de coton ;

2. L'abandon des importations favorisées par l'exemption de tout droits sur les lins étrangers ;

3. L'accroissement de la culture de la betterave ;

4. Les tarifs exagérés des chemins de fer ;

5. La fraude qui s'exerce sur les graines de Russie, que M. Ladureau dit pouvoir reconnaître par l'analyse et le sillage à faire gratuitement par nos consuls, moyennant une allocation annuelle de 1,000 francs ;

6. Le manque de débouchés pour les lins en paillis ;

7. La maladie appelée brulure, qu'il attribue à un insecte dont il prétend connaître le moyen de sa destruction.

Divers membres ne partagent pas cette dernière prétention; l'insecte, dont parle M. Ladureau, n'étant pas la cause de la maladie, disent-ils, mais simplement la conséquence et n'appartenant qu'à la phase de la maladie.

M. Schosman dit que la principale cause de l'accroissement de nos importations de tissus de coton, est la violation apportée à notre loi monétaire depuis 1874. Le métal, base de nos échanges, est l'argent, d'après la loi. On l'a changé pour prendre l'or; ce qui a apporté une grande perturbation dans la situation économique de nos relations avec les autres pays et les Indes notamment. — Si on revenait à la loi, notre situation économique changerait aussitôt et serait considérablement améliorée, principalement au point de vue culturel; car, pour M. Schosman, les moyens que l'on propose pour conjurer la crise agricole : abolition de l'impôt foncier, crédit agricole ou encouragement, etc., ne seraient selon lui que des panacées sans grande importance.

M. Vallet-Roger appuie l'opinion de M. Schosman, et la complète en démontrant que la principale cause des prix des lins est la baisse du change sur la Russie. Toutes nos acquisitions en ce pays se payent en roubles, étant la monnaie fiduciaire russe. Or, le change, ou prix du rouble, qui était à 3 fr. 75 c. il y a 10 ans, est à 2 fr. 50 aujourd'hui, de sorte que quand nous achetons 100 k. de lin 30 roubles, il y a 10 ans, est à 100 fr. 50 aujourd'hui, soit 30 fr. 75 c. de plus, soit 30 francs de plus, soit 30 francs de plus, soit 30 francs de plus.

Le souverain d'une puissance amie l'avait distingué, en lui mettant sur la poitrine la croix du Mérite civique.

« Comme homme privé, Henri Capelle a su par son intelligence et ses aptitudes au travail, se créer chez nous une maison importante; et nous pouvons dire qu'il a tout sacrifié, jusqu'à sa santé, pour assurer à sa famille, si cruellement éprouvée, une position honorable et respectée; aussi sa mémoire restera toujours chère à ses nombreux amis et camarades, qui ont comme lui adopté cette belle devise :

« Courage et dévouement ! »

« Henri, reçoit ici notre dernier adieu. »

M. Lebon, président de la Société des Sauveteurs du Nord, a prononcé le discours que voici :

« Messieurs, »

« Avant que l'assistance aussi nombreuse et aussi recueillie, je me demande si je dois prendre la parole; mais, comme président de la grande Société des Sauveteurs du Nord, c'est un devoir; je dois accomplir ma pénible tâche, et je refuse en moi-même mon émotion. »

« Quelle tristesse je vois autour de moi! Quelle consternation générale! On dirait vraiment que chacun de nous vient de faire une perte immense. Hélas! la mort a prononcé son arrêt et une victime est là. »

« Quelle terrible chose que la mort, surtout quand elle frappe si jeune et dans la force; sans regarder ni à l'âge ni à la position. »

« Cette fosse vient de recevoir la dépouille mortelle de Henri-Joseph Capelle, 41 ans seulement, membre actif de notre Société et que nous étions si fiers d'avoir parmi nous. »

« Il était sous-lieutenant de ce beau bataillon des sapeurs-pompiers de Roubaix qui a à sa tête l'honorable M. Argelles, que nous nous honorons de nommer notre camarade. »

« Il ne m'appartient pas de juger Capelle comme officier, son commandant l'a fait depuis longtemps; mais il m'est permis, en voyant l'abandonnement de ses chefs et de ses camarades, de proclamer justement que c'était un brave. »

« N'est-ce pas, Messieurs les officiers des sapeurs-pompiers, que je traduis ici votre pensée ? »

« Et enfin, qui pourrait contester son courage, puisqu'il était décoré de la Croix civique de Belgique. »

« Je viens de voir votre famille éplorée, Capelle, dans quel désespoir elle est plongée, et comment on serait si autrement ? Quelle peine, elle le doit, nous partageons tous sa peine, nous lui adressons nos compliments de condoléance. Puisse-t-elle nous servir de leçon, et nous empêcher de nous laisser aller à une telle tristesse. »

« C'était un bon époux et un bon père, c'était un homme de bien dans toute la grandeur du mot; vous, qui l'avez connu, Messieurs, et qui l'aimiez, vous avez pu le juger. »

« Il était malade depuis longtemps, je le sais, on s'attendait à cette effroyable catastrophe; mais Capelle était comme moi, malade de l'âme; avec un courage tel, avec un courage héroïque, dirais-je, qui faisait que l'on espérait, l'espérance est si bonne, nous nous endormions; le réveil a été terrible. »

« Adieu, Capelle, tous les Sauveteurs du Nord, dont je suis ici l'interprète, porteront, je le répète, l'assurance de leur cœur et de leur nom, comme celui d'un soldat mort au champ d'honneur, sera toujours prononcé avec respect. »

« Vous nous resterez en souvenir comme un exemple et un encouragement. »

« Adieu, adieu ! »

## CHRONIQUE LOCALE

### ROUBAIX

LE CONSEIL DE RÉVISION. — Les opérations du conseil de révision ont eu lieu aujourd'hui, à l'Hôtel de Ville, le matin, sous la présidence de M. Joppé, conseiller de la Préfecture du Nord, l'après-midi, sous celle de M. le secrétaire général Boufflet.

Sept cent soixante-dix-neuf conscrits ont passé devant le conseil, dont voici la composition :

MM. Boufflet, secrétaire général du Nord ; Joppé, conseiller de préfecture ; le général de brigade de Guiny ; Mariage, conseiller général de Lille ; Dubreucq, conseiller d'arrondissement de Templeuve ; les maires de Roubaix, Croix et Wasquehal ; M. Willems, adjoint au maire ; MM. Biébayck, médecin-major au 76<sup>e</sup> de ligne ; Ployatou, médecin-major au 56<sup>e</sup> de ligne ; le lieutenant colonel Duchêne, commandant le recrutement à Lille ; le sous-intendant militaire arbitre ; un capitaine de recrutement ; M. Charriet, chef de division à la préfecture ; M. Gung' ; M. le commissaire central Broyer ; M. le lieutenant de gendarmerie Corbière.

À midi, un déjeuner a été offert aux membres du conseil, dans les salons de l'Hôtel de Ville; ce soir, un dîner les réunira chez M. le Maire, Léon Allart.

Pendant toute la journée les conscrits ont parcouru chantant les différentes rues de Roubaix. Aussi, une grande animation a-t-elle régné dans notre ville.

Nous publierons demain les résultats du conseil de révision.

OUVERTURE DE L'ÉCOLE DE NATATION. — L'école de natation de Roubaix sera ouverte au public dimanche prochain, 3 juin.

LA FONTAINE DE LA GRANDE-PLACE. — Le service de la voirie municipale a commencé, mercredi, les travaux d'entretien de la fontaine placée sur la Grande-Place, devant le péristyle de la Mairie.

Ce monument date de 1830, époque à laquelle il a servi à l'inauguration du service des eaux de la Lys.

LES FUNÉRAILLES DE M. CAPELLE-LARISSE. — Ce matin ont eu lieu, au milieu d'une affluence considérable, les funérailles de M. Capelle-Larisse, lieutenant des sapeurs-pompiers de Roubaix, membre de la Société des Sauveteurs du Nord, décoré de la croix civique de Belgique. Tout le corps des sapeurs-pompiers assistait à la cérémonie funéraire.

On remarquait aussi la présence de plusieurs officiers des sapeurs-pompiers de Lille, de Tourcoing, de Lannoy, de Croix, et celle de M. Lebon, président de la Société des Sauveteurs du Nord.

Les membres du Cercle militaire, en uniforme, s'y trouvaient en complet. La *Grande Harmonie* était représentée par M. Victor Delanoy, et par les membres de la commission. Dans l'assistance beaucoup de notabilités roubaissiennes. Toute la ville avait voulu donner un défunt un témoignage d'estime.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Phalépin, lieutenant des sapeurs-pompiers de Lille ; Houze, lieutenant des sapeurs-pompiers de Croix; Scouy, lieutenant des sapeurs-pompiers de Tourcoing ; Létour, lieutenant de la territorialité ; J. A. Bollaert et Maurice Lepere, sapeurs-pompiers à Roubaix.